



Conseil Communautaire
05 octobre 2017
Authume – 20h00

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 28 septembre 2017
Date de publication : 13 octobre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigny, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

Délégués absents non suppléés et non représentés : A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Troncin, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 80/17

Objet

Adhésion de la Communauté de Communes du Val de Morteau au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

Secrétaire de séance

Philippe TOURNIER

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Le Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté rassemble, depuis sa création en janvier 2013, cinq EPCI (CA du Grand Dole, CA du Grand Besançon, CA de Vesoul, EC Lons Agglomération et CA du Grand Pontarlier). Des échanges ont permis d'envisager l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM). Les relations transfrontalières et les spécificités liées notamment au caractère urbain du Val de Morteau sont mises en avant, en soulignant l'existence du Groupement Local de Coopération Territoriale (GLCT) auquel appartient Morteau dans le cadre de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD). L'enjeu est d'associer ce GLCT au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté et d'en faire un levier supplémentaire de relations avec la Suisse.

Les instances délibérantes de la CCVM et du Pôle Métropolitain se sont prononcées favorablement fin juin 2017 sur cette adhésion. Les EPCI membres du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté doivent désormais valider l'adhésion de ce nouveau membre.

Une modification des statuts du Pôle Métropolitain aurait lieu à la fin de l'année 2017 afin d'ajuster ses modalités d'organisation et de fonctionnement, en tenant compte de l'intégration de la CCVM.

Sur le plan de la gouvernance, le Conseil Métropolitain, dans la perspective de la refonte des statuts, prévoit, au regard du critère démographique et en concertation avec la CCVM, que celle-ci dispose de deux élus titulaires (et deux suppléants, conformément aux statuts en vigueur). Cette évolution porterait ainsi l'effectif d'élus titulaires de 19 à 21. Pour rappel, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose actuellement de quatre sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants au sein du Pôle Métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Morteau au Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, selon les modalités exposées ci-dessus.

Fait à Authume,
Le 05 octobre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Principale
- Communauté de Communes du Val de Morteau
- Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté